



## INFORMATION – REOUVERTURE DE LA PISCINE AQUASUD LE 03 JUIN 2020

La piscine Aquasud sera **ouverte à compter du 3 juin**. Un protocole sanitaire de lutte contre l'épidémie de coronavirus est mis en place avec des mesures sanitaires pour protéger les usagers :

- Le port du masque est obligatoire pour le personnel de la piscine Aquasud
- Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires pour les usagers
- Un plan de circulation des usagers et du personnel est mis en place
- Les serviettes et sacs ne pourront être amenés aux bords des bassins
- L'accès à la piscine est limité à 45 personnes simultanément

**L'accès à la piscine se fera par tranches horaires :**

- Du lundi au vendredi : 8h/9h30 | 10h/11h30 | 12h/13h30 | 14h/15h30 | 16h/17h30 | 18h/19h30
- Le samedi : : 9/10h30 | 11/12h30 | 13/14h30 | 15/16h30 | 17/18h
- Le dimanche : 9/10H30 | 11h/12h30

Les usagers devront **réserver leur ligne d'eau** par mail, téléphone ou via les outils numériques mis en place : Tel : 05.53.48.02.63 | Mail : [reservation.aquasud@agglo-agen.fr](mailto:reservation.aquasud@agglo-agen.fr)

è Pour plus d'informations vous trouverez plus bas **l'ensemble des mesures mises en place pour la réouverture de la piscine Aquasud**

Bonne réception de ces informations,  
Bien cordialement.



**Protocole sanitaire de lutte contre l'épidémie  
de coronavirus**

**et**

**mesures de réouverture de la Piscine  
Aguasud à compter du 3 juin 2020**

Les éléments clés du présent protocole d'accueil seront inscrits par avenant au règlement intérieur. Ceux-ci feront part des conditions d'accès, de respect du protocole Covid, de son contrôle, et de la possibilité d'engager les moyens de coercition le cas échéant (exclusions...).

## 1. Mesures générales

### **Au sein de l'établissement**

Le port du masque est obligatoire pour le personnel de la piscine Aquasud.

Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires pour les usagers.

Un plan de circulation des usagers et du personnel est mis en place (signalétique verte et violette).

Dès l'accueil il sera demandé le retrait des gants de protection pour les usagers.

Il sera mis à dispositions à la caisse, aux entrées et aux sorties de vestiaires, du gel hydro-alcoolique pour les usagers.

La piscine Aquasud continuera de mettre à disposition du matériel en nombre restreint (prioritairement le matériel de sécurité pour les jeunes usagers).

Les serviettes et sacs ne pourront être amenés aux bords des bassins en particulier pour les clubs de natation et les publics dits « nageurs ».

Les portes d'entrée non automatiques resteront, toutes les fois où cela est possible, ouvertes et ce afin d'éviter les contacts sur les surfaces. La « marche en avant » est le principe privilégié.

Les espaces de convivialité sont condamnés afin de limiter les lieux potentiels de regroupement.

Les distributeurs de boissons, de friandises, ou autres, seront fermés.

L'accès à la piscine se fera par tranches horaires :

Du lundi au vendredi

- 8h/9h30
- 10h/11h30
- 12h/13h30
- 14h/15h30
- 16h/17h30
- 18h/19h30

Le samedi

- 9/10H30
- 11h/12h30
- 13h/14h30
- 15h/16h30
- 17h/18h

Le dimanche

- 9/10H30
- 11h/12h30

A l'issue de chacune des plages horaires, trente minutes seront consacrées à la désinfection complète de l'établissement par les équipes techniques d'Aquasud.

Les usagers devront réserver leur ligne d'eau par mail, téléphone ou via les outils numériques mis en place.

Tel : 05.53.48.02.63

Mail : [reservation.aquasud@agglo-agen.fr](mailto:reservation.aquasud@agglo-agen.fr)

Il est précisé que l'envoi du mail ne vaut pas réservation. Seule la confirmation par retour de mail des services administratifs de la piscine garantit à l'utilisateur de bénéficier d'un créneau de baignade. La demande de réservation devra parvenir dans un délai d'au moins 30 minutes avant l'ouverture du créneau.

Un même créneau ne pourra être réservé plus de trois fois dans la semaine pour un usager.

L'accès à la piscine est limité à 45 personnes simultanément (32 dans le grand bain/13 dans le petit bain).

Des plages spécifiques seront aménagées pour les clubs et les animations. Durant ces créneaux spécifiques et convenus avec les clubs ceux-ci devront se conformer à l'intégralité des mesures du présent protocole.

### **En caisse**

La distanciation spatiale sera marquée au sol et rappelée par voie d'affichage.

Les queues d'attente seront situées à l'extérieur du bâtiment, 2 personnes dans la file intérieure au plus et une seule personne en caisse seront acceptées.

Des vitres de séparation permettront une gestion sécurisante de la relation entre les agents de caisse et les usagers.

Tous les usagers devront se présenter en caisse (y compris les abonnés et membres des clubs) avant de se présenter au tourniquet d'accès et justifier de leur identité en lien avec la réservation effectuée.

### **Au bord des bassins**

Les regroupements au bord des bassins, comme sur les espaces verts, ne sont pas autorisés.

Les usagers veilleront à limiter l'apport de leur matériel personnels (palmes, plaquettes...), les bonnets et lunettes ne faisant l'objet d'aucune limitation. L'ensemble du matériel personnel devra être désinfecté à l'aide des produits mis à disposition avant l'entrée dans le bain.

Au bord des bassins et dans les différents espaces intérieurs, des couloirs « aller » vers la baignade et « retour » seront matérialisés pour éviter les croisements des personnes, en respectant la distance nécessaire.

Dans le bassin, le mur de séparation sera en permanence mis en place et les couloirs seront limités à 2 personnes. L'usage permanent des lignes de nages est imposé afin de limiter les contacts.

Le petit bassin est divisé en 4 zones pouvant accueillir au plus 6 personnes chacune.

La pratique des jeux collectifs et sports de contact (water-polo, hockey subaquatique, jeux de ballon en général) est interdite.

Avant l'entrée dans les bassins les usagers ont obligation de prendre une douche savonnée et de passer par le pédiluve.

### **Les vestiaires, douches et sanitaires**

Les vestiaires collectifs seront dédiés à un usage strictement familial ou individuel.

Chaque usager se verra affecté au moment de la réservation un vestiaire. Il pourra y laisser ses effets personnels durant le temps de nage. Le personnel technique assurera la fermeture des dits vestiaires.

Pour les douches, approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques, une sur deux sera fermée.

Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables sont prévues avant la zone de douche.

Les sèche-cheveux sont condamnés.

## 2. Les affichages

Un ensemble d'affichages visera à rappeler les règles essentielles liées au bon accès aux bassins, mais permettra aussi de garantir un niveau d'information important des différents usagers :

- Affichage public du protocole de nettoyage
- Une signalétique précisant les interventions de désinfection sur ces supports, avec de petits panneaux, pour informer les usagers.
- Une information sur la limitation du temps de change

- Une signalétique relative au rappel des gestes barrières
- Une signalétique relative au port du masque
- Une information pédagogique pour les mineurs dès l'entrée est mise en place
- Affichage du respect des lignes d'eau
- Interdiction de l'accès aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.

### **3. Interventions sauvetage/secourisme**

*Une procédure de premiers secours spécifique à la Pandémie est mise en place à l'intérieur de l'établissement et les agents recevront un temps de formation relative à celle-ci en interne. Celle-ci s'inscrit dans le respect des réglementations et prescriptions en vigueur.*

Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérés, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées, tubes de sauvetage, ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.

Les surveillants pourront avoir recours à un masque facial type plongée snorkeling intégral et désinfecté.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque et de gants de la part des intervenants et équipiers. Le personnel est équipé de masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnelle. La personne soignée pourra être équipée d'un masque pendant les soins autres que la RCP (réanimation cardio pulmonaire).

Lors des interventions, et quelque en soit la nature (bobologie, secourisme, intervention aquatique...) une attention importante sera apportée aux usagers de sorte que celle-ci ne soit pas source de contamination.

### **4. Installations techniques et spécifications**

Le traitement de l'air est augmenté pour son volume d'apport en air neuf à 80 % minimum et est complété par l'ouverture des aérations de la structure.

Le nettoyage, la désinfection des conduits et le changement des filtres ont été réalisés avant l'ouverture.

Un maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L est appliqué dans les bassins. Les pédiluves sont maintenus au taux de chloration habituel de 3 à 4 mg/l.

Les installations permettant le renouvellement et le traitement de l'eau n'ayant pas été mises à l'arrêt durant la fermeture liée au confinement celles-ci sont donc en situation de fonctionnement normal à la réouverture du site.

De même une vérification hebdomadaire a été réalisée durant la fermeture de l'état du média filtrant et un nettoyage des préfiltres et des filtres a été réalisé. Les dispositifs d'injection des produits de traitement (désinfectant, pH, t° et correcteurs de pH : mélangeurs, systèmes d'injection (pompe, électrovannes ...) ont été vérifiés ; ces actions s'associant à un étalonnage des appareils et à une maintenance des sondes.